





GOLF DE SAINT CYPRIEN

CHAMPIONNAT DU CLUB 2023

PHASE QUALIFICATION: 16 AVRIL 2023
PHASE FINALE: DU 17 AVRIL AU 25 JUIN 2023

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueurs et joueuses amateurs répondant aux exigences des Règles du Statut d'Amateur :

- MEMBRE DU GOLF DE SAINT CYPRIEN
- MEMBRE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE
- LICENCIE AU GOLF DE SAINT CYPRIEN

et titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition (certificat ou questionnaire médical).

CATEGORIE ADULTES : sans limite d'âge

CATEGORIE SENIORS : avoir 50 ans ou plus la veille du 1^{er} jour de l'épreuve (nés avant le 16 avril 1973)

CATEGORIE VETERANS : avoir 70 ans ou plus la veille du 1^{er} jour de l'épreuve (nés avant le 16 avril 1953)

<u>Note</u>: Un joueur de catégorie Seniors pourra s'inscrire au choix dans la catégorie Seniors ou Adultes et concourir uniquement pour la catégorie choisie; Un joueur de catégorie Vétérans pourra s'inscrire au choix dans une des trois catégories et concourir uniquement pour la catégorie choisie.

FORME DE JEU

<u>Phase de qualification</u>: Score Maximum Brut (PAR 3 : 7 / PAR 4 : 8 / PAR 5 : 9 coups maximum par trou) / 18 trous 1 série Dames et 1 série Messieurs par catégorie d'âge

Marques de départ : Messieurs : Marques Blanches / Dames : Marques Bleues

Seniors Messieurs : Marques Jaunes / Seniors Dames : Marques Rouges Vétérans Messieurs : Marques Bleues / Vétérans Dames : Marques #6 Beiges

Le nombre de qualifiés pour la phase finale sera déterminé le soir de la qualification en fonction du nombre de participants avec un maximum de 16 joueurs/joueuses par catégorie et série incluant les vainqueurs 2022 qualifiés d'office dans leur série.

En cas d'égalité pour les dernières places qualificatives, le départage s'effectuera selon le plan informatique de la FFG.

<u>Phase finale</u>: Match Play Brut / 18 trous. En cas d'égalité à la fin du 18ème trou, départage en play off en trou par trou.

<u>Poules par catégorie d'âge Dames & Messieurs de 3 / 4 joueurs</u> : Le nombre de poule sera défini en fonction du nombre de qualifiés. Chaque qualifié rencontrera en match play les autres joueurs de leur poule.

Les matchs de poule devront se dérouler sur rendez-vous entre le 17 avril et le 19 juin selon un planning défini lors de la constitution des poules.

Si un désaccord existe, il sera réglé par le Comité de l'épreuve avec tirage au sort si aucune solution de RDV n'est trouvée.

½ Finales le samedi 24 JUIN

Finales le Dimanche 25 JUIN

<u>Voiturettes</u>: Seuls les joueurs ayant une invalidité avérée et reconnue officiellement (carte d'invalidité obligatoire) ainsi que les joueurs handigolf titulaire du medical pass avec la mention « buggy : yes » délivré par l'EDGA, sont autorisés à jouer en voiturette.

Dans un tel cas l'utilisation des voiturettes est strictement nominative et réservée à ces seuls joueurs.

INSCRIPTION

Clôture des engagements : 15 AVRIL 2023 à 12h

Les droits d'engagement s'élèvent à : Membres AS 27 trous : 10 €uros Membres AS 9 trous : GF+10 €uros

PHASE FINALE

A l'issue de la phase qualificative, les tableaux de match play ainsi que les dates limites des matchs seront affichés et diffusés aux membres par voie électronique.